

# Procès-verbal de la réunion du comité directeur du 16 janvier 2021

Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 juillet 1971  
N° de dossier 71/956  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 jai 1999

\*\*\*\*\*

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis en visio-conférence le samedi 16 janvier 2021, sur convocation du président.

## *Par visio*

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Christine GHYS	Commission financière
Jean-Claude WACH	Trésorier
Henry ROIG	Trésorier adjoint
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente communication et partenariats
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport adapté Jeune
Colette FERON-GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Marie José LALLART	
Richard MAGNETTE	
Claude GISSOT	
Yves OBIS	
Georges NACOUVALA	

## *Excusés*

Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Olivier GRIN	
Bruno HENNEBELLE	

## *Invitée au siège*

Marie-Paule FERNEZ

## **1. Approbation du PV du 20 novembre 2021**

Le PV du comité directeur du 20 novembre est adopté.

## **2. Affiliations à valider, problèmes rencontrés, modifications à apporter**

Joël Renault évoque les difficultés rencontrées pour l'instruction des dossiers de demande d'affiliation, compte tenu de la période sanitaire. Sabine ne peut pas adresser en PDF aux membres l'ensemble du dossier de chaque association. Il semble qu'un peu de souplesse est nécessaire pour affilier les clubs dont les documents essentiels sont corrects afin de leur permettre, avec les codes attribués par la FFSA, de prendre leurs licences.

Marie Paule Fernez rappelle que la FFSA a une responsabilité particulière dans sa décision d'affiliation, dans la mesure où l'affiliation à une fédération « vaut agrément sport » par l'État. Sans bloquer la prise de

licences, il convient de faire en sorte que les dossiers de demande soient complets. Si ce n'est pas le cas, il faut responsabiliser les CDSA pour le suivi des demandes dans leurs départements.

Malheureusement on constate que les CDSA et les ligues n'accompagnent pas suffisamment ces nouveaux clubs pour constituer leurs dossiers de demande d'affiliation avant qu'ils ne soient remontés à la FFSA.

**- Affiliations**

*Sont affiliées les associations suivantes*

**03/22 TENNIS CLUB CREUZIEROIS**

37 rue de la Mairie

03300 CREUZIER LE VIEUX

**03/23 ASSOCIATION SPORTIVE GANNATOISE**

9 rue du Stade

03800 GANNAT

**30/54 SUN ENTENTE NIMOISE D'ATHLETISME**

Complexe Marcel Rouviere 2 avenue Georges Dayan

30000 NIMES

**48/26 ASSOCIATION PONEY JEUNE**

Poney Club de la Crouzette

48100 MARVEJOLS

**63/32 CENTRE DE LOISIRS OEUVRES LAIQUES DE COURNON**

71 avenue de l'Allier

63800 COURNON D'AUVERGNE

**66/10 JECT JUDO ENTENTE CANOHES TOULOUGE**

1 avenue Lavoisier

66350 TOULOUGES

**78/48 L'ECRIN DU HARAS**

Haras De La Clairière Route Départementale 80

78125 GAZERAN

**80/30 AMIENS UNIVERSITE CLUB BADMINTON**

51 rue Jean-Marc Laurent

80000 AMIENS

**82/20 UNION SPORTIVE MONTABANAISE RUGBY**

188 rue Léo Lagrange

82000 MONTAUBAN

**25/28 ENSEMBLE POUR DES LOISIRS ADAPTES DE PLEINE NATURE (ELAN)**

3 rue Emile Cardot

25300 PONTARLIER

**14/23 ENTENTE NAUTIQUE CAENNAISE**

Stade Nautique 10 Rue de la Varende

14000 CAEN

**34/44 JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (JCFA)**

Complexe Helios Guijarro1 Rue du Paraguay

34830 CLAPIERS

**38/48 CLUB HIPPIQUE VEINNOIS LES CHARMILLES**

80 Montée Coupe Jarret

38200 VIENNE

**44/71 HERBAUGES ATHLE 44**

1 Bis Rue du Bois Jacques

44830 BOUAYE

**54/15 COS VILLERS TENNIS DE TABLE**

Maire de Villers les Nancy Boulevard des Aiguillettes

56320 VILLERS LES NANCY

**56/23 KERVIHAN**

Rue du Président Pompidou

56580 BREHAN

**71/13 READY TO GRIMPE**

5 impasse des Chailloux

71000 MACON

**76/38 CLUB NAUTIQUE DIEPPOIS**

2 Sente Baudouin

76200 DIEPPE

**74/31 ANNECY BMX CLUB**

Maison des sportifs Chemin des grèves

74960 CRAN GEVRIER

**08/11 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES COOPERATIVES  
CULTURELLES ET SPORTIVES (APACCS) Saame Thérèse et Charles FORTIER**  
Place Andrée Pierre Vienot 08310 DRICOURT

*Reconnaissance d'un comité départemental à approuver lors de l'AG fédérale*  
**37/CD COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE INDRE ET LOIRE**  
Lieu-dit Villegrignon 37230 LUYNES

*Seront affiliées après avoir complété leurs dossiers, les associations suivantes*

**25/27 FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELLIARD OMNISPORT ATHLETISME**  
BP 93201 25203 MONTBELIARD CEDEX

**27/30 CLUB ALPIN FRANCAIS RISL'ADVENTURE**  
Mairie 33 rue Aristide Briand 27250 RUGLES

**31/67 ASSOCIATION EQUI-LIBRE MIDI PYRENNEES**  
Les Sudres 31340 VACQUIERS

**31/68 LES ARCHERS FRONTONNAIS**  
HOTEL DE VILLE 1 Esplanade Marcorelle 31620 FRONTON

**31/69 MIXAH**  
8 rue des Daims 31300 TOULOUSE

**31/70 TOULOUSE ESCALADE CLUB**  
CENTRE SECONDO 8 chemin des genets 31120 PORTET SUR GARONNE

**68/10 GROUPE SAINT SAUVEUR**  
53 Avenue de la 1ère Division Blindée BP 41126 68100 MULHOUSE

**70/09 ETOILE SPORTIVE DE JUSSEY TENNIS DE TABLE**  
Mairie 23 rue de l'hôtel de ville 70500 JUSSEY

**87/17 CAPO CSL RVI LIMOGES NATATION**  
11 rue Jean Giraudoux 87110 BOSMIE L'AIGUILLE

**92/32 AHSACT - ASSOCIATION HANDISPORT ET SPORT ADAPTE CHATILLON ET  
FONTENAY AUX ROSES** 26 avenue de Paris 92320 CHATILLON

**92/33 TENNIS CLUB DE BOULOGNE BILLANCOURT**  
39/43 Quai A. Le Gallo 92100 BOULOGNE

**35/34 CADETS DE BRETAGNE**  
139 Rue D'Antrain 35700 RENNES

**38/47 HANDY NAMIC KART GRESIVAUDAN**  
Espace Andréa Vincent, Rue de la Falaise Cedex 1 38920 CROLLES

**- Prise de licence des sportifs des pôles France, des commissions sportives et les assurances**

Joël Renault a constaté que des sportifs de haut niveau de certains pôles n'avaient pas de licence alors qu'ils étaient en stage national. Si la procédure d'assurance de ces sportifs ne pose pas de problème (la FFSA les assure à la MAIF avec une garantie B4), il devient urgent de mettre en place une procédure précise pour que tous les sportifs des pôles France soient licenciés à la FFSA dès le début de la saison sportive.

Il conviendrait de vérifier que les sportifs convoqués la 1<sup>ère</sup> fois dans la saison en pôles France pour un stage soient bien licenciés FFSA.

**3. Les AG départementales, de ligues, fédérale (plan B), dates à fixer**

Joël Renault fera un rappel à tous les CDSA et les ligues pour qu'ils organisent leur AG électorale avant celle de la FFSA fin mars AG.

Actuellement la programmation de l'AG électorale, précédée de la semaine fédérale en présentiel à Paris, se prépare. Toutefois, il est nécessaire de prévoir en parallèle un plan B, avec le système de visio. Joël

Renault a déjà contacté la société SECTOR qui doit nous proposer un tarif comprenant l'AG fédérale, les ligues et les CDSA s'ils le souhaitent.

Peut-être pourra-t-on mélanger un fonctionnement de l'AG fédérale en présentiel et en visio ?

Pour la semaine fédérale, Marc Truffaut pense que plusieurs thèmes devront être inscrits au programme :

- Pour la séquences rassemblant le vendredi les CDSA et les ligues, la réécriture du projet fédéral et la présentation des « mesures d'impact social de la FFSA en lien avec les plans d'actions de la FFSA », travail finalisé conduit avec le cabinet conseil SCOP ELLYX.
- Pour les séquences réservées aux CTF le mercredi et jeudi, une formation sur les « violences sexuelles dans le sport »

#### **4. Reconnaissance ministérielle du caractère de haut niveau des disciplines (2022-2024)**

Marc Truffaut et Marie Paule Fernez rappellent qu'on est actuellement au début de la procédure de demande de « reconnaissance de haut niveau des disciplines para sportives adaptées.

Compte tenu des critères à respecter pour qu'une discipline sportive soit reconnue de « haut niveau » par le ministère des sports, il importe qu'elle présente un caractère universel (environ pratiquée dans 30 pays), c'est-à-dire qu'un nombre notable de nations participe aux compétitions mondiales de référence.

Pour la FFSA, les Jeux paralympiques sont une compétition de référence indiscutable. Les disciplines inscrites à leur programme sont reconnues de haut niveau.

Au-delà, les disciplines non paralympiques peuvent aussi porter l'image de la France et être en conséquence reconnues de haut niveau. Les compétitions officielles de référence figurent au calendrier de la fédération sportive internationale VIRTUS et de l'IPC, conduisant à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit des Jeux paralympiques, des championnats du monde, des championnats d'Europe.

La liste des sportifs des collectifs nationaux est déterminée par la DTN, dans le cadre du PPF. Elle établit et proposera au ministère chargé des Sports, une liste annuelle de sportifs de la FFSA.

Actuellement il semblerait qu'IPC souhaiterait que le football, et non le basket-ball, soit inscrit au programme des Jeux paralympiques. De même la fédération internationale d'aviron envisage de proposer à l'IPC d'y inclure le para aviron.

Pour la FFSA le comité directeur est invité à se prononcer sur la liste des para-disciplines adaptées à proposer au ministère des sports pour être reconnues de haut niveau. Il s'agit des para-disciplines suivantes :

- Para athlétisme adapté, para natation adapté, para tennis de table adapté sont reconnus de droit parce qu'inscrits au Jeux paralympiques
- Para football adapté, para basket adapté, para cyclisme adapté, para ski nordique et alpin adapté, para tennis adapté, para handball adapté.

#### **Décision**

**Le comité directeur se prononce à l'unanimité pour une demande de reconnaissance de haut niveau pour chacune des disciplines sauf pour le para handball adapté qui recueille 7 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.**

#### **5. Challenges et championnats de France 2021**

- Six « challenges » sont actuellement en ligne et quatre sont en projet. Conçus par les commissions sportives nationales, ces challenges compétitifs ne conduisent pas à la délivrance de titres de champion

de France FFSA, mais à des titres individuels et par clubs. Certains challenges peuvent servir de qualification aux championnats de France 2021.

Actuellement un travail doit être poursuivi pour déterminer le style de prix à délivrer. De même les challenges doivent en principe, porter le nom d'une personne que le challenge commémore.

- Des COL ont interrogé la FFSA sur les conditions éventuelles d'un dédommagement sur leurs engagements financiers, en cas d'obligation d'annulation du championnat de France.
- Les COL estiment la jauge de participants en deçà de laquelle le championnat n'est pas viable économiquement ;
- Les COL n'engagent pas de frais (notamment communication) ;
- Les COL négocient avec les hôtels proposés, une annulation sans frais à J moins 15 jours pour les clubs ;
- Les COL organisent la restauration par traiteur (privilégier la vente à emporter).

Le président estime que la FFSA pourrait accompagner certains de ces COL avec le fonds de soutien de la FFSA.

### Décision

**Compte tenu de la crise sanitaire, il est décidé que, lors des championnats de France à venir, il n'y aura pas de soirée de gala jusqu'à nouvel ordre.**

## **6. Rappel du Secrétaire général sur les rapports des élus à insérer dans le rapport d'activités fédéral pour la prochaine AG**

Joël Renault rappelle aux élus chargés de rendre un rapport sur le secteur qu'ils suivent qu'une partie du document doit, si possible, être consacré à un bilan de l'olympiade.

## **7. Le développement durable**

Sandrine Destouches informe le comité directeur de la mise en place d'un « groupe de travail » sur le développement durable à la FFSA, qui se mobilise autour de Pascal Griffault, salarié de la FFSA.

Le développement durable est une des priorités ministérielles. Il est un point incontournable dans le cadre des GESI (Grand Evènements internationaux).

Marie-José Lallart et Sandrine Destouches se sont portées volontaires pour coordonner ce groupe de travail qui sera composé également de Marie Paule Fernez et d'Esther Nommé.

### Décision

**Le comité directeur valide la mise en place de ce groupe de travail fédéral développement durable.**

## **8. Les 50 ans de la FFSA**


Sandrine Destouches évoque un projet de campagne d'affichage, produits partage dans les enseignes, de projets de plateaux télé et de diffusion de spots TV, de valorisation de la FFSA lors d'un gros gala d'entreprises.

Elle a adressé 4 vidéos de sportifs de haut niveau à Sébastien Montion.

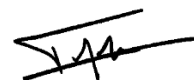
A la suite des échanges entre les membres, lors du comité directeur de Saint Jean de Luz le 17 juillet dernier, le comité a estimé qu'un tel projet d'organisation des 50 ans de la FFSA en 2021 nécessite le travail d'un groupe ad hoc. Celui-ci est formé de Marc Truffaut, Sandrine Destouches, Richard Magnette, Georges Nacoulivala, Marie-Jo Lallart, Yves Obis et Joël Renault pour les élus et de Pascale Tilagone comme salariée.

## Décisions du comité directeur

<b>Décisions</b>	<b>Personnes chargées du suivi</b>
<b>Groupe de travail développement durable</b> Le comité directeur valide la mise en place d'un groupe de travail fédéral Développement Durable composé de Marie-José Lallart, Sandrine Destouches, Pascal Griffault, Marie-Paule Fernez et Esther Nommé.	Sandrine DESTOUCHES Pascal GRIFFAULT
<b>Reconnaissance des disciplines de haut niveau</b> En dehors des disciplines inscrites aux Jeux paralympiques, le comité directeur propose au ministère des sports les disciplines suivantes pour être reconnues de haut niveau : Para football adapté, para basket adapté, para cyclisme adapté, para ski nordique et alpin adapté, para tennis adapté.	Marc TRUFFAUT Marie-Paule FERNEZ
<b>Soirée de gala lors des championnats de France</b> Compte tenu de la crise sanitaire, il est décidé que, lors des championnats de France à venir, il n'y aura pas de soirée de gala jusqu'à nouvel ordre.	Jérémy RABU



**Joël RENAULT**  
Secrétaire Général



**Marc TRUFFAUT**  
Président